

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 46

Artikel: [Lausanne]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 13 octobre 1866.

La Suisse, dit le *Grand Journal*, de Paris, a longtemps passé pour le dernier refuge de la simplicité. Les voyageurs prétendent que la fréquentation des Anglais et les réclames faites depuis longtemps aux montagnes, aux glaciers, au ranz des vaches, ont un peu gâté la Suisse. Toutefois, en littérature, ce pays a gardé une candeur primitive. Quelques annonces extraites de divers journaux du pays vous le prouveront surabondamment.

Objets retirés. — Le Juge de Paix du 2^e cercle de la Gruyère fait connaître au public qu'un gros chien, tacheté de noir, long poil, a suivi depuis Bulle des individus de Crésuz, sans pouvoir s'en débarrasser. Il est actuellement chez Michel Andrey, à Crésuz, où on peut le retirer.

Le Juge de Paix.

(Feuille officielle du Canton de Fribourg, N° 51.)

Avis aux asphaltés. — La commune de Délémont met au concours l'asphalte des corridors de l'étage supérieur du château de N[°]***. Les entrepreneurs sont invités à déposer leurs soumissions, cachetées à tant le pied carré, au bureau de la mairie, etc. (Le Progrès du 8 septembre 1866).

On désire une place dans un magasin ou fille de chambre, sachant le français et l'allemand.

(Feuille de Bâle du 10 septembre.)

A vendre un grand chien (mâtin) de bonne race, pouvant servir aussi à un boucher, du sexe masculin avec queue en panache. On le donnera à l'épreuve.

(Feuille de Zurich, N° 70.)

On voit que le *Grand Journal* s'est emparé avec empressement des *naïvetés* qu'on vient de lire. Quoique rien ne prouve en faveur de l'exactitude de ses citations, nous pourrions dire au journal parisien que si nous voulions puiser dans ses colonnes ou dans celles de ses confrères, nous y ferions sans peine d'abondantes moissons de faits divers, de récits dont le style et l'orthographe en font plus que des naïvetés, car on en lit souvent qui donneraient l'envie de marcher à quatre pattes, comme disait Voltaire, à l'occasion de certain écrit.

Le *Grand Journal*, qui appelle notre pays la patrie du petit-lait¹, reproduit, en outre, ce que dit un monsieur Daclin du tir cantonal d'Yverdon auquel il a assisté :

Il y a des tireurs d'une habileté extraordinaire, et leur précision est telle, qu'à 200 mètres, par exemple, ils mettent quelquefois quatre ou cinq balles exactement l'une sur l'autre. (Ils

¹ Si cette boisson est en usage partout où l'on rencontre des naïvetés, il doit s'en faire une grande consommation en France.

font mieux que ça, monsieur Daclin, ils peuvent, à demi-lieue de distance, loger une balle dans le cou d'une bouteille !) Quelques-uns d'entr'eux font une profession du tir, et l'on m'a montré un monsieur qui passe sa vie à courir de tir en tir, et à se faire, à ce petit commerce, bon an, mal an, quinze à vingt mille livres de rente... Les tireurs de profession suivent un régime *ad hoc*, régime excessivement calmant et même débilitant. Non-seulement ils ne prennent pas de café ni de thé, mais encore s'abstiennent de vin, de poivre, de tout excitant en général, prennent des bains tous les jours, boivent à chaque instant des limonades, du sirop d'orgeat, etc. (et du petit-lait... Ah, monsieur Daclin, vous n'avez jamais été sous la cantine), et, de plus, entre chaque coup qu'ils tirent, se plongent pendant quatre à cinq minutes les bras dans l'eau fraîche pour avoir le sang froid et pour éviter les tremblements.

Vous oubliez de dire, monsieur Daclin, que dans tous nos tirs bien organisés, il y a derrière chaque tireur une baignoire pour le bain entier, et, à ses côtés, un baquet pour les bras. Nous avons même vu des tireurs avec un domestique chargé de leur placer un morceau de glace sur la nuque pendant qu'ils étaient en joue.

Le journal français continue :

Les prix sont excessivement nombreux, et presque tous proviennent de libéralités privées; il y a 550 bourses contenant différentes sommes en espèces, depuis 5 fr. jusqu'à 500 fr. Il y a beaucoup de couverts en vermeil, en argent ou en maillechort : des carabines, des fusils, des objets de toute sorte et de toute nature. J'ai vu un irrigateur envoyé par un monsieur Favre, de la rue de l'Ecole de médecine, et aussi une seringue en cristal, donnée par un pharmacien facétieux d'Yverdon, qui a mis cinq pièces d'or de 10 fr. dans son envoi. Je dis facétieux, parce qu'à son cadeau il a joint ce distique qui est un bel échantillon de la poésie du crû :

« Il faut, pour être expert en cette arme paisible,
Atteindre à chaque coup le centre de la cible. »

Vous voyez, chers lecteurs, que, pour bien connaître la Suisse, il faut aller en France.

Note sur le Bunias d'Orient.

J'ai lu dans je ne sais quel journal un petit article où l'on recommandait comme plante fourragère le Bunias d'Orient (*Bunias orientalis* L., *Laelia orientalis* Desvaux). Il en avait été question, je crois, dans les séances de la Société vaudoise d'utilité publique. Or, comme cette plante est peu connue et mérite de l'être davantage, il m'a semblé que quelques mots à son sujet ne seraient point déplacés dans le *Conteur*.

Le Bunias d'Orient est une grande crucifère dont les tiges atteignent souvent un mètre de hauteur. Ces tiges sont ramifiées supérieurement, à peu près comme